

La moitié des Rhônalpins déclarent un revenu supérieur à 16 900 €

En 2005, avec 16 900 euros de revenu médian annuel par équivalent-adulte, Rhône-Alpes se place au 3ème rang des régions françaises derrière l'Île-de-France et l'Alsace. L'importance des zones urbaines et la forte proportion d'actifs et de cadres expliquent en partie ce résultat. Le revenu médian est plus particulièrement élevé dans les aires urbaines proches de la Suisse. Les revenus sont les plus importants sur la fin de vie active.

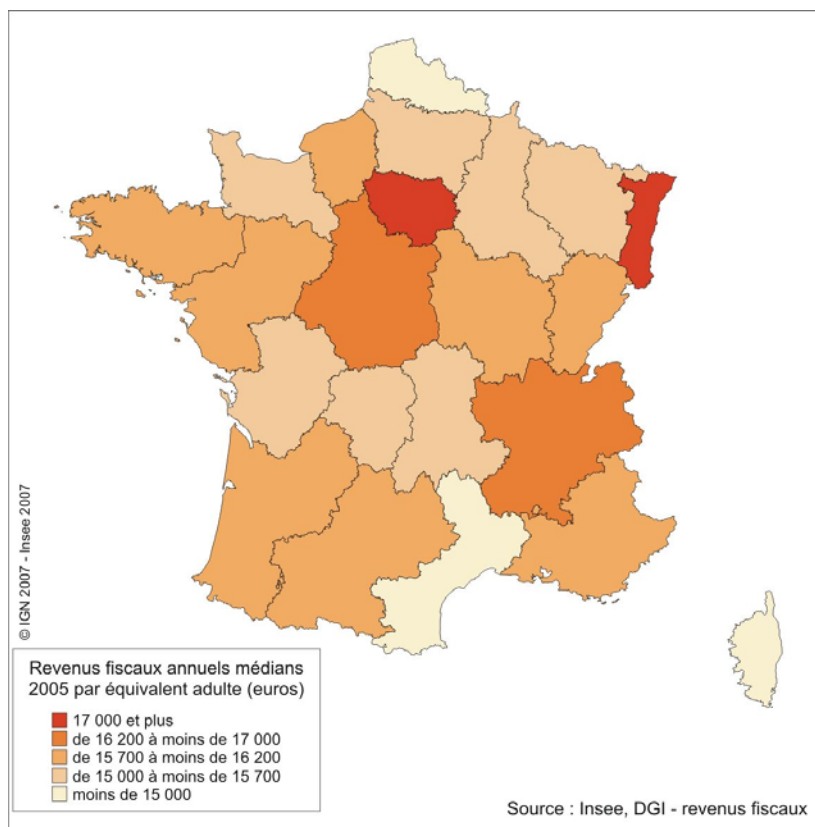
Stéphanie Linglin

Rhône-Alpes derrière l'Île-de-France et l'Alsace

En 2005, le revenu médian annuel par équivalent-adulte (unité de consommation) dans la région est de 16 900 euros. Ce chiffre partage la population en deux : une moitié déclare un revenu inférieur et l'autre moitié un revenu supérieur. Ce résultat positionne Rhône-Alpes au 3ème rang des 22 régions françaises, après l'Île-de-France (19 400 euros) et l'Alsace (17 900 euros). En 5 ans, le revenu médian rhônalpin a progressé d'environ 12 %, une évolution régulière qui suit la tendance de la province.

Ce positionnement favorable de la région tient à plusieurs facteurs. Tout d'abord, les zones urbaines sont très présentes en Rhône-Alpes. En 1999, les communes des aires urbaines représentent plus de 58 % de l'ensemble des communes et englobent 85 % des ménages fiscaux. Or, d'une manière générale, le revenu médian en zone urbaine est supérieur à celui des zones rurales.

Rhône-Alpes au 3ème rang des régions françaises



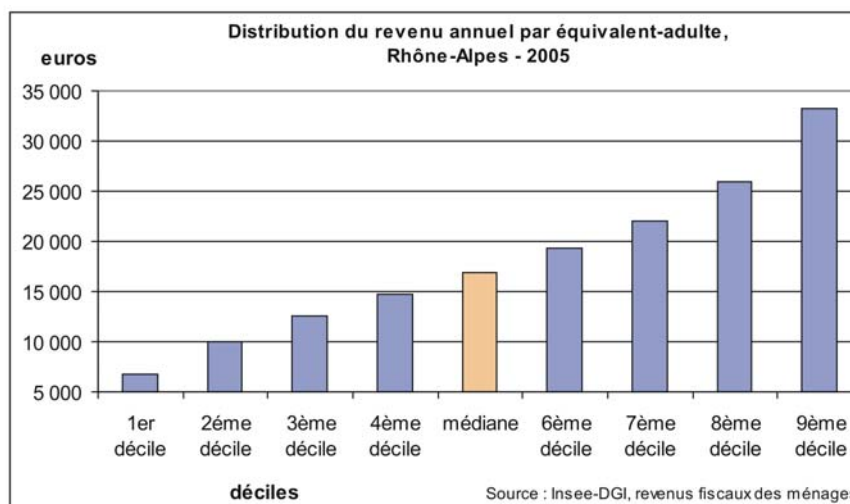
C'est également le cas en Rhône-Alpes où il s'élève à 17 300 euros en zone urbaine contre 15 200 euros dans le rural, soit un écart de 13 %. De 2001 à 2005, le revenu médian par équivalent-adulte s'est amélioré plus rapidement dans les villes que dans les campagnes. L'écart s'est ainsi creusé, il n'était que de 8 % en 2001 (13 300 € contre 12 400 €).

Davantage d'actifs et de cadres

Par ailleurs, la proportion des actifs dans la population totale en Rhône-Alpes est supérieure à la moyenne nationale en 2005 : 48,3 % contre 47,5 %. Il est même significatif de constater que Rhône-Alpes se place là aussi au 3ème rang des régions françaises derrière l'Île-de-France et l'Alsace. La part des cadres en Rhône-Alpes se démarque aussi du reste de la France. En 1999, les cadres y représentent 12,1 % des emplois. Cette part est supérieure à celle de la province (10,5 %), proche de celle de Provence-Alpes-Côte d'Azur ou Midi-Pyrénées, mais très éloignée de la région Île-de-France qui se distingue avec 23 % de cadres. De plus, la part des emplois métropolitains supérieurs dans l'emploi total place Rhône-Alpes au premier rang des régions de province : ces fonctions élevées d'encadrement ou de conception constituent un élément explicatif supplémentaire. Celui-ci contribue également au fait que le revenu annuel médian urbain de Rhône-Alpes est supérieur de 1 000 euros au revenu urbain de France métropolitaine.

La répartition relative des revenus est en revanche proche de la moyenne de province. En Rhône-Alpes, les 10 % de la population les plus pauvres disposent d'un revenu fiscal annuel inférieur à 6 800 euros et les 10 % les plus riches de plus de 33 200 euros. Les hauts revenus sont ainsi à peine 5 fois plus élevés que les bas revenus. Ce constat régional s'aligne sur celui de la province ; une disparité des revenus plus significative ressort surtout dans les régions Île-de-France et Corse, avec des écarts qui peuvent s'avérer supérieurs à 7.

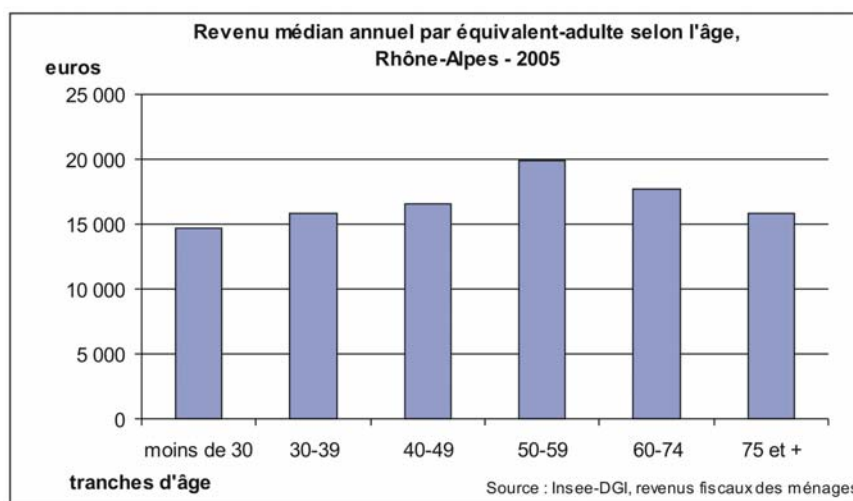
10% des Rhônalpins disposent d'un revenu annuel supérieur à 33 200 €



Des revenus inégaux au fil des âges

Entre 50 et 74 ans, les revenus médians par équivalent-adulte sont supérieurs au revenu médian régional. L'écart est plus important pour les 50-59 ans (proche de + 3 000 euros par an) que pour les 60-74 ans, qui comprennent moins d'actifs (+ 800 euros). Entre 40 et 49 ans, il correspond au revenu médian régional. En dessous de 40 ans et au-delà de 75 ans, le revenu médian déclaré est inférieur au revenu médian régional, davantage pour les moins de 30 ans (- 2 200 euros) que pour les autres (- 1 100 euros). Cette répartition entre les classes d'âge est la même dans l'urbain et dans le rural.

Les revenus les plus élevés en fin de vie active



Revenus et taux de pauvreté

Les revenus fiscaux étudiés ici correspondent aux revenus déclarés par les ménages à l'administration fiscale. Ils ne comprennent donc pas les transferts sociaux qui ne sont pas à déclarer. De ce fait, ils ne doivent pas être interprétés comme un revenu disponible. Celui-ci comprend la totalité des revenus d'un ménage y compris les prestations sociales qu'il peut percevoir.

Les informations sur les revenus disponibles ne peuvent pas être produites au niveau local. L'échelon géographique le plus fin est le département. En 2004, les départements de Haute-Savoie, et dans une moindre mesure du Rhône, de Savoie, de l'Ain et de l'Isère faisaient partie des départements les plus aisés de France.

C'est avec cette définition du revenu disponible que l'on peut calculer des taux de pauvreté : c'est à dire la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté (788 € par mois en 2004). Rhône-Alpes fait partie des régions où ce taux est le plus faible. Sur les 8 départements de la région, seuls l'Ardèche et la Drôme présentent un taux supérieur à la moyenne nationale (13 % et 13,4 % contre 11,7 %). Il atteint 11,6 % dans la Loire et 10,6 % dans le Rhône et est inférieur à 10 % dans l'Ain, l'Isère, la Savoie et la Haute-Savoie.

Pour en savoir plus : Niveaux de vie et pauvreté en France : les départements du Nord et du Sud sont les plus touchés par la pauvreté et les inégalités - Insee Première n°1162 - octobre 2007.

Toutes les grandes villes ne sont pas égales devant la richesse

Sur les sept plus grandes aires urbaines de la région (Lyon, Grenoble, Saint-Étienne, la partie française de Genève-Annemasse, Annecy, Valence et Chambéry), cinq d'entre elles ont un revenu médian par équivalent-adulte supérieur au revenu médian régional. Celui de la partie française de Genève-Annemasse et celui de l'aire d'Annecy, voisines de la Suisse, sont respectivement plus élevés de 4 100 et 2 500 euros (soit + 24% et + 15%). Viennent ensuite les aires urbaines de Grenoble (+ 8 %), Lyon et Chambéry (+ 6 %). Sur les aires urbaines de Valence et de Saint-Étienne, le revenu médian est inférieur à celui de la région de respectivement 5 % et 9 %. Les écarts entre les ménages les plus aisés et les plus défavorisés sont particulièrement forts dans la partie française de l'aire urbaine de Genève-Annemasse. Les 10 % de revenus les plus élevés sont 8 fois supérieurs aux revenus les plus bas et sont aussi largement plus importants que ceux des autres aires urbaines. Ailleurs, cette disparité est moins accentuée : dans les aires urbaines de Lyon et Saint-Étienne, elle est légèrement plus forte que celle de la région. Dans celles de Grenoble et Valence, la disparité correspond à celle de la région. À Chambéry et Annecy, elle est plus faible.

Les écarts de revenus sont plus faibles dans les aires urbaines de taille moyenne

Aires urbaines	Revenu par équivalent-adulte en euros - 2005			Rapport 9ème/1er	nombre de ménages fiscaux
	1er décile	Médiane	9ème décile		
Lyon	6 590	17 902	35 650	5,4	676 655
Grenoble	7 179	18 293	35 667	5,0	208 668
Saint-Étienne	5 409	15 379	29 328	5,4	132 547
Genève-Annemasse (1)	5 895	20 983	46 919	8,0	92 370
Annecy	8 955	19 452	37 299	4,2	82 630
Valence	6 374	16 098	30 783	4,8	69 739
Chambéry	7 454	17 901	33 839	4,5	54 871
Ensemble Rhône-Alpes	6 777	16 929	33 225	4,9	2 365 205

(1) partie française

Source : Insee-DGI, revenus fiscaux des ménages

Méthodologie

L'Insee diffuse depuis 2003 de nouvelles statistiques locales sur les revenus, qu'il établit à partir des fichiers des déclarations de revenus et de la taxe d'habitation, fournis par la Direction Générale des Impôts (DGI). Les indicateurs diffusés permettent de décrire le niveau et les disparités des revenus des ménages, ainsi que la composition du revenu. Il s'agit d'un revenu fiscal avant impôt et non d'un revenu disponible. Les transferts sociaux ne sont pas compris. Tous les revenus fiscaux sont pris en compte, que le ménage soit imposé ou non.

Sont exclus de l'étude :

- les ménages de contribuables concernés par un événement de type mariage, décès ou séparation au cours de l'année étudiée ;
- les ménages constitués de personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (essentiellement des étudiants, inclus dans le ménage de leurs parents) ;
- les contribuables vivant en collectivité.

Les ménages fiscaux retenus représentent 95 % des ménages au sens du recensement de la population en France métropolitaine.

Pour en savoir plus

- "Niveaux de vie et pauvreté en France : les départements du Nord et du Sud sont les plus touchés par la pauvreté et les inégalités" - Insee Première n°1162 - octobre 2007.
- "16 900 € par Rhônalpin pour consommer et épargner" - Insee Rhône-Alpes - La Lettre Analyses n°51 - mars 2006
- "Les revenus et le patrimoine des ménages" - Insee Références - novembre 2006
- "Les salaires en France" - Insee Références - septembre 2006
- "Revenus des ménages - Les disparités" - Insee Rhône-Alpes - La Lettre Analyses n°14 - décembre 2003
- "Revenus des ménages - Une nouvelle source" - Insee Rhône-Alpes - La Lettre Analyses n°5 - juillet 2003

Les données étudiées ici sont disponibles sur le site de l'Insee (Revenus fiscaux) pour des communes et des regroupements de communes correspondant à des découpages géographiques officiels et comptant au moins 2 000 habitants au recensement de la population de 1999 (ce seuil est réduit à 50 ménages pour la médiane).

Insee Rhône-Alpes- 165 rue Garibaldi - BP 3184 - 69401 Lyon cedex 03 - Tél : 04 78 63 28 15 - Fax : 04 78 63 25 25
 Directeur de la publication : Vincent Le Calonnec - Rédacteur en chef : Lionel Espinasse
 Pour vos demandes d'informations statistiques : www.insee.fr ou tél : 0825 889 452 (lundi à vendredi de 9h à 17h, 0,15 € la minute)
 ou message à : insee-contact@insee.fr
 Dépôt légal n°1004 - Novembre 2007 © INSEE 2007 - ISSN 1165-5534